

Agenda

de mai à septembre

RUGBY

Jeudi 13 Mai à partir de 9 h 30
friture 14 h concours pétanque
Au complexe Sportif des Marettes
Organisé par l'US RHONE XV

BOULES

Concours des Associations
Samedi 29 mai à 14 h au bouledrome
Organisé par l'Union Bouliste Rochelain

EXPOSITION

Le Scrapbooking par Jennifer Bazard
Samedi 29 et dimanche 30 mai de 10 h à 19 h
A la Tour Diane de Poitiers

EVENEMENT

Inauguration du Square du 19 mars 1962
Samedi 5 juin à 10 h
Rue de la Traille

NAUTISME

Fête Nationale du Nautisme
Samedi 5 et dimanche 6 Juin
à la Halte Fluviale
Organisée par le Club de Voile Rochelain

FETE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Vendredi 11 juin à partir de 17 h 30
(animations, exposition, bal...)
A la Musardine

VOILE

Portes ouvertes du Club
Samedi 12 et dimanche 13 juin



ECOLE DE MUSIQUE

Starmania
Samedi 19 juin à 20 h 30
Dimanche 20 Juin à 18 h 00
A la Musardine

FETE DE LA MUSIQUE

Lundi 21 Juin à partir de 18 h 30
Place de la Mairie
Organisée par l'Ecole de Musique et le Comité des Fêtes

EXPOSITION

Graines d'Artistes Elèves de Patricia Grail
Vendredi 25 juin de 16 h à 19 h
Samedi 26 juin et dimanche 27 juin
de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h
A la Tour Diane de Poitiers

Infos diverses...

Déclaration obligatoire des meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme ou une chambre d'hôtes doit en faire la déclaration en mairie avant le 1^{er} juillet (article L. 324-1-1 du code du tourisme).

Pour tous renseignements contacter la mairie au 04 75 84 60 52



L'ADMR Pont de l'Isère/ La Roche de Glun

vous propose deux nouveaux services : **la garde d'enfant à domicile et la télé assistance à destination des personnes âgées.**

D'autres prestations sont également assurées : maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, aide aux familles avec ou sans enfant(s), aide à la toilette, aide à tous (ménage courant, repassage, etc.) et portage des repas à domicile.

Pour tous renseignements :
Tél. : 04 75 25 56 80 – courriel : admr.reunies@orange.fr



Réception de l'amiante en déchetterie

Depuis le 1^{er} avril 2010, les habitants de la commune peuvent déposer les déchets contenant de l'amiante à la déchetterie de Mercuriol les **1^{er} samedis de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00 uniquement.**

Drôme Seniors

A l'initiative du Département de la Drôme un numéro de téléphone unique pour répondre aux besoins des personnes âgées et de leurs proches est désormais disponible : 0810 01 26 26



Site Internet : www.larochedeglun.fr.

Découvrez le site internet officiel de La Roche de Glun, destiné aux Rochelain(e)s, comme aux nouveaux arrivants ou aux touristes, c'est un véritable outil de communication au service de tous. Afin d'être plus proche de vous, il facilitera vos démarches administratives et vous fera découvrir La Roche de Glun et ses environs.



Défibrillateur

Afin de vous permettre de sauver des vies si vous êtes témoin d'un malaise cardiaque, un **Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)** est à votre disposition depuis quelques jours dans le sas d'entrée de l'agence du crédit agricole de La Roche de Glun, rue de la République. Vous ne savez pas comment l'utiliser ?

Un après-midi de formation-information vous est proposé le 18 mai de 14 h à 19 h au Mille Club. Merci de vous inscrire à la mairie au 04 75 84 60 52.



Nouveaux services à la Roche de Glun :

Une entreprise d'aménagement et d'entretien extérieur LDF - Coiff'jardin, dirigée par Laurent DEL FABBRO nouvellement installée dans notre commune ainsi qu'une pédicure podologue, Virginie JETTE, que vous pouvez contacter au cabinet médical allée des Charmilles.



Lettre municipale N° 10 - Mai 2010 éditée par la mairie de La Roche de Glun
Tél. 04 75 84 60 52 - Fax 04 75 84 62 52
du lundi au samedi de 8h30 à 12h00, du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
Imprimé sur papier norme environnementale - Réalisation JBS Communication Valence

Lettre aux Rochelains

N°10

Mai 2010

HERVE CHABOUD Maire de La Roche de Glun



Chères Rochelaines, Chers Rochelains,

Vous trouverez dans ce numéro des éléments sur le budget communal 2010 voté fin Mars. Cette année, il est évident que nous ne gommerons pas les retards pris ces dernières années en matière d'infrastructure : (réseaux électriques, éclairages publics, assainissement, voirie) compte tenu de leurs importances pour les finances communales. La qualité

de ces dernières sont primordiales pour envisager un développement urbain de qualité à La Roche de Glun.

Au niveau des équipements nous sommes en phase de finalisation du projet de rénovation de l'école primaire. Le permis de construire sera bientôt déposé. Un dossier complet sera consacré à la rénovation de l'école primaire dans la prochaine lettre.

Sécurité et voirie font également partie de nos priorités : le cheminement doux (piétons et vélos) le long de la route de Valence (entre la Maison de retraite l'île fleurie et l'Orée de l'île) attend une validation auprès des services du département avant une réalisation prévue au cours du deuxième semestre.

Le programme, comme vous le voyez est ambitieux, le budget l'est aussi. Les recettes fiscales doivent permettre à la commune de conserver son dynamisme d'investissement sans diminuer ses capacités de fonctionnement. Une augmentation de la fiscalité communale a été nécessaire.

Enfin en cette période printanière je m'adresse à tous afin de vous inciter à participer aux nombreux événements et manifestations se déroulant sur notre belle commune et autour du bassin des musards (consulter l'agenda et les panneaux d'information). Merci par avance à l'ensemble des personnes s'investissant dans l'animation de la vie du village.

Nous sommes toujours heureux de vous écouter et de dialoguer avec vous pour toute suggestion concernant les affaires communales.

N'hésitez pas à prendre rendez vous avec mes adjoints ou moi-même. Nous restons à votre écoute et sommes toujours ouverts au dialogue pour prendre en compte vos suggestions.

Bon printemps, bon été.

Très cordialement

Hervé CHABOUD et son équipe municipale



**Dossier :
Comprendre
le budget
2010**
pages 2 et 3



**Infos
diverses**
page 4

Budget : Comprendre le Budget Communal 2010

Agenda

de mai à septembre

Le vote du budget est un acte important de la vie de la commune et de ses habitants car il valide l'ensemble des dépenses et des recettes que l'équipe municipale prévoit pour l'année. Le budget comporte deux grandes sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement, et chacune doit être présentée en équilibre [dépenses = recettes].

Le fonctionnement correspond :

- aux crédits nécessaires pour assurer la gestion des services municipaux : la rémunération du personnel, les achats de fournitures et de services nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du patrimoine.
- aux recettes constituées de la perception des impôts locaux, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reçue de l'Etat et autres subventions, des produits venant des différents services (périscolaires, piscine, camping, école de musique, loyer, locations de salles...).

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement constitue de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements.

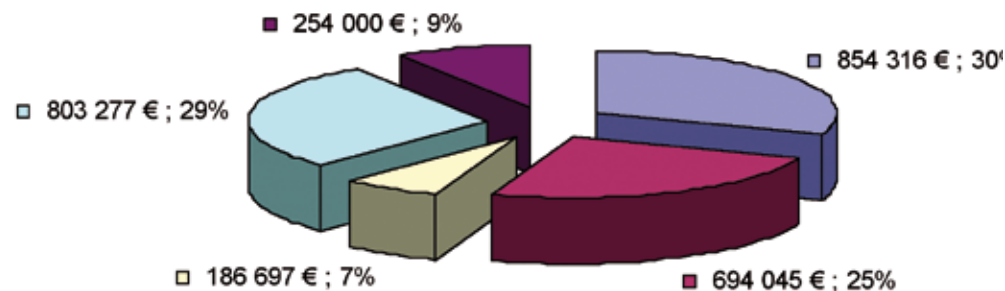
L'investissement correspond :

- Aux achats durables nécessaires pour développer ou mettre en œuvre les services publics : Restructuration extension de l'école, développement de la voirie, achat des équipements indispensables au fonctionnement... mais aussi le remboursement de la dette.
- La partie recettes est constituée de l'autofinancement, des subventions d'investissement reçues et du capital emprunté.

La section d'investissement retrace les dépenses et les recettes qui impactent de façon durable le patrimoine de la collectivité.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Budget primitif 2010 : Dépenses



Le personnel communal

30 % du budget est consacré à la rémunération de la quarantaine d'agents communaux (employés permanents ou saisonniers). Ils assurent le fonctionnement des services administratifs et techniques, sportifs ou culturels, entretiennent les bâtiments communaux, assurent l'accueil et la sécurité de vos enfants dans les écoles primaire et maternelle.

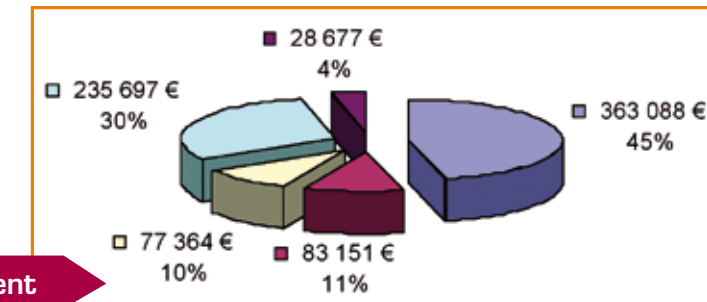
Subvention et participation

18 % des subventions et participations permettent de soutenir la vie associative locale, départementale ou nationale soit plus de 33 400 € dans le développement sportif, culturel ou social. Les 82 % restant correspondent aux participations obligatoires auprès des organismes et syndicats auxquels la commune adhère (SDIS, SDED...) ainsi qu'à la subvention accordée au Centre communal d'Action Social, à l'école intercommunale des Châssis ou encore la subvention accordée à l'amicale laïque pour la fourniture des repas à la cantine scolaire.

Les dépenses d'équipement

Représentant presque 30 % des dépenses totales de la commune, elles permettent :

- la réalisation des travaux de voirie, d'éclairage public, d'aménagement esthétique des points de collectes des ordures
- l'achat de matériel et la réalisation de travaux nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments communaux (piscine, mairie, zone sportive, services techniques, école de musique),
- la réalisation des travaux à la maison de l'eau
- la poursuite des études et la rémunération des architectes travaillant sur la restructuration et l'extension de l'école primaire
- l'acquisition de la signalétique communale, la réalisation du site Internet et d'une œuvre d'art.



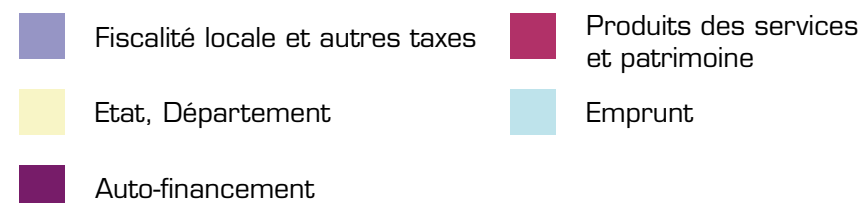
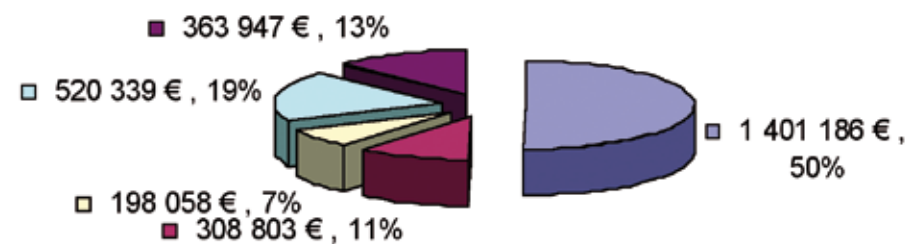
Répartitions des Dépenses d'équipement

Pour 2010, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 798 573 euros

Fonctionnement : 2 088 724 euros - Investissement : 1 709 849 euros

Les recettes : 5 grands types de recette permettent de couvrir la réalisation des dépenses envisagées.

Budget 2010 : Recettes



La fiscalité locale communale

Le conseil municipal détermine les besoins de recettes provenant des taxes d'habitation, taxes foncières bâties ou non. En 2010, la taxe d'habitation et la taxe foncière bâties ont augmenté de 2 % par rapport à 2009.

La fiscalité locale intercommunale

La communauté de communes du Pays de l'Hermitage reverse à la commune une partie de ce qu'elle perçoit au titre de la taxe professionnelle (608 057 €) ainsi qu'une dotation de solidarité de 13200 €.

Les subventions du Département de la Drôme

Le Département de la Drôme soutient les projets communaux en accordant des subventions en matière de réaménagement ou de réfection de voirie et pour la réalisation de grand projet (Restructuration de l'Ecole). En 2010, la Roche de Glun bénéficiera de subventions pour un montant de près de 120 000 €.

Les Dotation de l'Etat

L'Etat apporte son concours aux communes sous deux formes : - dotations de compensation pour maintenir le montant des recettes perçues par les communes (39119 €)

- les dotations de fonctionnement (345 000 €) et d'équipement (75 000 €) permettant aux communes de faire face à leur charge d'entretien des voiries, des écoles... et pour leur permettre de réaliser les travaux exceptionnels nécessaires à leur développement (ex : restructuration école).

Taxes	Bases 2010	Taux 2010	Recettes attendues
Taxe d'habitation	4 288 000	5,68 %	243 558 €
Taxe Foncière bâti	4 267 000	10,2 %	435 234 €
Taxe Foncière non bâti	70 500	53,70 %	37 859 €



FETES NAUTIQUES

Vendredi 13 août à 21 h : Retraite aux flambeaux Place de la mairie
 Samedi 14 août à partir de 10 h 30 : Vélos fleuris Place de la mairie
 Dimanche 15 août à partir de 9 h Challenge de joutes Au bassin des Musards
 A 21 h : Fête vénitienne - A 22 h : Feu d'artifice
 A 23 h : Concert
 Organisées par la Municipalité, le Comité des Fêtes et l'UNS

CONCOURS CANIN

Dimanche 29 Août au bassin des Musards

JOURNEE DES PEINTRES ET DES POTIERS

Dimanche 5 septembre à partir de 9 h Dans le village Organisée par le Service Culturel Municipal

EXPOSITION DE LA JOURNEE DES PEINTRES ET DES POTIERS

Samedi 11 et dimanche 12 septembre
 Samedi 18 et dimanche 19 septembre de 15 h à 18 h A la Tour Diane de Poitiers
 Dimanche 19 septembre à 18 h : Remise des Prix Organisée par le Service Culturel Municipal